



COTISATIONS MENSUELLES AU 1^{er} JANVIER 2018

Confort 1 **Confort 2**

Adulte jusqu' à 59 ans	11,20 €	18,70 €
Adulte de 60 ans et plus	15,40 €	24,80 €
Enfant (gratuit à partir du 3 ^{ème})	6,00 €	9,30 €

Les contrats Confort 1 et 2 sont accessibles à tous les titulaires d'un contrat complémentaire santé solidaire et responsable. (Hors CMU, titulaire du RSA et option HOSPI).
Toute adhésion doit être faite avant le 70^{ème} anniversaire.
Il n'y a pas de limite d'âge aux prestations ni de formalité médicale à l'adhésion.
Les changements de niveaux se font le 1^{er} janvier de chaque année sous réserve que la demande nous soit parvenue avant le 31 décembre

La Mutuelle Renault répond à toutes vos questions

- par courriel : sante@mutuellerenault.com
- sur notre site internet : www.mutuellerenault.fr
- par courrier :
Mutuelle Renault
9, rue de Clamart
92772 Boulogne-Billancourt Cedex
- Accueil ouvert de 9h à 17h30 sans interruption



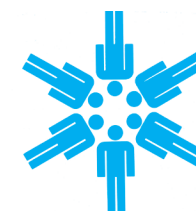
À votre écoute de 9h à 17h30 sans interruption

0 800 499 499 Service & appel gratuits

Le règlement mutualiste ainsi que les statuts de la Mutuelle sont disponibles sur simple demande ou consultables sur notre site www.mutuellerenault.fr

Contrat assuré par :
Mutuelle Renault, soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro Siren 775 722 655
Siège social : 9 rue de Clamart 92772 Boulogne-Billancourt Cedex
Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 61 rue de Taibout 75009 PARIS

Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06-01-78, les informations vous concernant sont destinées à l'assureur du contrat. Elles sont indispensables pour permettre à la Mutuelle Renault de gérer votre adhésion. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier en contactant notre organisme.



Sur-complémentaires Confort

Une Mutuelle pour Tous

Particuliers (Étudiants, Actifs et Retraités)

Entreprises (PME - PMI)

Commerçants, Artisans

Professions Libérales

Tous droits réservés Mutuelle Renault - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

2018

Mutuelle Renault

La mutuelle historique des salariés et retraités du groupe Renault s'adresse désormais à tous et s'adapte au rythme de votre vie. Ses atouts en quelques exemples :

- **Efficacité** : remboursement en 24 heures
- **Simplicité** : pas de droit d'entrée, pas de frais de dossier ni de questionnaire médical à l'adhésion
- **Modération des tarifs** : uniquement 2 paliers de cotisations et gratuité à partir du 3^{ème} enfant
- **Des services gratuits** comme la consultation des remboursements sur internet ou via notre appli mobile



DES E-SERVICES À VOTRE SERVICE

↳ L'Espace client Mutuelle Renault pour toutes vos demandes

Sécurisé et facile d'utilisation, l'espace assuré est disponible en quelques clics sur mutuelierenault.fr! Entièrement gratuit et personnalisé, il permet de gérer et de mieux comprendre le contrat au quotidien.

Des services et des avantages pour vous simplifier la vie, avec entre autres :

Gestion du contrat

- Actualisation des informations personnelles,
- Géolocalisation des professionnels des réseaux de soins comme Itelis pour diminuer les restes à charge,
- Consultation des contrats, des bénéficiaires et des garanties, ...

Remboursements en ligne

- Les remboursements sont consultables et téléchargeables 7j/7, 24h/24,
- Les e-relevés sont disponibles en début de mois. Ils permettent de réduire l'impact sur l'environnement en limitant la consommation de papier et de CO2, ...

Démarches en ligne

- Transmettre des devis dentaires et optiques pour connaître le montant de la prise en charge,
- Échanger avec nos conseillers de manière confidentielle et sécurisée, ...

Vous êtes plutôt appli mobile ?

Téléchargez gratuitement l'application⁽¹⁾

«Mutuelle Renault Appli-Santé».

Elle vous permet de bénéficier de services pratiques liés à votre contrat santé, à tout moment sur smartphone et tablette.

*Disponible sur Google Play & Apple Store



Si vous êtes déjà adhérent à la Mutuelle Renault sur un contrat santé complémentaire, vous bénéficiez de l'automatisation de vos remboursements, du tiers payant, de notre réseau optique Itelis et de notre assistance «vie quotidienne» .

Être remboursé, c'est simple :

Si vous êtes déjà adhérent Mutuelle Renault et que votre contrat prévoit le remboursement partiel d'un acte, vous n'aurez rien à nous envoyer.

Dans le cas contraire, nous transmettrons les décomptes originaux de votre mutuelle complémentaire. Des factures justificatives sont à fournir pour l'hospitalisation. Pour le dentaire, l'optique ou les prothèses médicales, le justificatif est nécessaire uniquement si la prestation a fait l'objet d'un tiers payant avec votre mutuelle.

Envoyez vos dossiers à Mutuelle Renault, 9 rue de Clamart - 92772 Boulogne Cedex.

Une couverture supplémentaire pour tout contrat santé individuel ou collectif

Garanties Sur-Complémentaires au 1^{er} janvier 2018

(en complément des remboursements du régime Sécurité Sociale et de votre complémentaire santé)

Confort1

Confort2

Médecine de ville (secteur conventionné)		
Consultations, visites - Médecin traitant ou généraliste	-	10 €
Consultations, visites - Médecin ou spécialiste secteur 2	20 €	40 €
Consultations, visites - Professeurs	40 €	80 €
Médecine douce ou alternative (par an)*	30 €	60 €
Hospitalisation (secteur conventionné en médecine et chirurgie, hors maternité)		
Chambre particulière (par jour)**	20 €	40 €
Lit d'accompagnement (enfant de -12 ans) (par jour)**	20 €	40 €
Dépassements d'honoraires	100 % BRSS	200 % BRSS
Actes dentaires (maximum par an et par bénéficiaire)		
	500 €	1 000 €
Prothèse dentaire avec prise en charge par la Sécurité Sociale	100 % BRSS	200 % BRSS
Implant (par an)	200 €	400 €
Parodontologie *	30 €	60 €
Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale	100 % BRSS	200 % BRSS
Optique (une paire tous les 2 ans)		
Monture + 2 verres simples ***	40 € dont monture max 10 €	80 € dont monture max 20 €
Monture + 2 verres à dioptries différentes ***	80 € dont monture max 10 €	120 € dont monture max 20 €
Monture + 2 verres complexes ou hypercomplexes ***	120 € dont monture max 10 €	180 € dont monture max 20 €
Lentilles sur prescription médicale (par an)	100 €	200 €
Appareillage, prothèses, acoustique		
Orthopédie, appareillage et accessoires	50 % BRSS	150 % BRSS
Prothèses auditives	50 % BRSS	150 % BRSS

Ces prestations sont remboursées dans la limite des frais engagés et ne concernent pas le ticket modérateur. Le détail des prestations figure dans le règlement mutualiste de la Mutuelle Renault.

BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale. (Cf : site internet Ameli.fr)

* Ces garanties regroupent les actes d'ostéopathie, de chiropractie, de parodontologie, de kinésiologie, de psychomotricité et de psychologie (à l'exception des séances de psychothérapie et de psychanalyse). Elles sont plafonnées globalement et annuellement à 30 € pour Confort 1 et 60 € pour Confort 2.

** Chambre particulière et lit d'accompagnement limité à 180 jours par an et à 60 jours par an pour maison de repos et de convalescence

*** Limitation à 1 paire de lunettes (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans révolus. Cependant, en cas de changement de dioptrie pour les plus de 18 ans et sur présentation de la première et de la seconde ordonnance, une seconde paire pourra être accordée au bout d'un an révolu .

Limitation à 1 paire de lunettes (1 monture + 2 verres) tous les ans révolus, pour les moins de 18 ans.

Les catégories de verres sont issues de la nomenclature Sécurité Sociale avec le détail comme suit :

Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00

Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est supérieure à -6,00 ou +6,00 ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 et verre multifocal ou progressif et pour le matériel pour amblyopie

Verre hypercomplexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00

Le droit aux prestations d'une des garanties Confort prend effet 3 mois après l'adhésion ou 6 mois à partir de 60 ans (délai de carence).